

(GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnonecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempf-H (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 86.*

Motion populaire N° 1501.07 des Jeunes socialistes fribourgeois (plus de sport à l'école)¹

Le Président. Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion. La discussion sur la prise en considération de cette motion est ouverte.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). La motion populaire des Jeunes socialistes fribourgeois s'intitule «*Plus de sport à l'école*». M^{me} la Commissaire du gouvernement nous avait fait part de la difficulté, voire de l'impossibilité, d'ajouter une heure à la grille-horaire. Les 20 et 21 avril dernier, l'école fribourgeoise ouvrait ses portes et je suis allée visiter le cycle d'orientation de Marly. J'ai été interpellée par un groupe d'enseignants en ce qui concerne le camp de ski, qui est remis en question par la direction du CO. M. le Directeur Pittet aurait la préférence pour des voyages dits culturels. Je me disais que cette motion populaire était une excellente réponse au vœu de celles et ceux qui souhaitent plus de sport à l'école, en tout cas qui pourrait répondre en partie à ce vœu parce que, en plus du sport, c'est une semaine très sociale, conviviale, excellente pour la santé, qui permet peut-être aussi à des jeunes de pouvoir pratiquer du sport, notamment le ski, lors-

¹ Déposée et développée le 30 mars 2005; réponse du Conseil d'Etat le 3 juillet 2007, insérée dans ce BGC pp. 1209 (réponse) et 1323 (dépôt et développement).

que les familles n'en ont pas les moyens ou ne pratiquent pas ce sport. Je me dis que le ski ou le snow font partie de la culture de notre pays. Et je vous demande, M^{me} la Commissaire du gouvernement, ce que vous pensez de cette idée des camps. Est-ce qu'il est souhaitable, pour la Direction de l'instruction publique, de prévoir que ces camps continuent pour justement donner une alternative? Je vous remercie pour cette réponse.

Election des 7 juges de paix

Cercle de la Veveyse²

Le Président. En ce qui concerne le cercle de la Veveyse, un poste de juge de paix à 50% est prévu. Le préavis du Conseil de la magistrature propose soit une personne à 50% uniquement pour la Veveyse, soit des candidats qui désirent travailler à 100% et qui comblent le 50% manquant dans le cercle de la Glâne; dans ce cas, les candidats préavisés favorablement sont les mêmes que ceux mentionnés pour le cercle de la Glâne.

Je vous rappelle la teneur du préavis du Conseil de la magistrature. Poste à 50%: M. Jean-Joseph Brodard. Proposition de la Commission de justice: M. Patrick Nicolet (50% pour la Veveyse et 50% pour la Glâne). Les préavis du Conseil de la magistrature et de la Commission de justice ne proposent qu'une seule personne pour ce poste. Un seul nom peut donc être inscrit sur votre bulletin de vote.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Motion populaire N° 1501.07 des Jeunes socialistes fribourgeois

(suite)

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Le groupe libéral-radical a examiné avec attention la motion des Jeunes socialistes fribourgeois. Modifier notre loi pour introduire quatre unités de sport dans nos écoles ne nous paraît pas judicieux. Si l'activité sportive doit faire partie de l'enseignement, elle ne doit pas se faire au détriment d'autres branches principales. Sachant qu'il est déjà difficile de faire une grille-horaire, il serait quasi impossible de la réaliser en obligeant une unité de sport supplémentaire.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous dit qu'il va examiner la possibilité et mettre en œuvre les trois unités de sport pour tous les niveaux d'éducation dans notre canton. Le sport est source de bien-être et tout un chacun doit en pratiquer. La responsabilité individuelle et celle des parents d'inciter à faire de l'exercice ne doit pas être sous-évaluée. Au contraire, ces derniers ont un rôle important à jouer dans notre société.

² Préavis pp. 1196 et ss.

En acceptant cette motion, nous mettrons des charges financières supplémentaires sur le dos des communes. L'école tient son rôle. Elle arrive même à organiser des camps ou des journées sportives. Nous devons les maintenir, voire les développer, sans que cela soit une obligation. Les sociétés sportives font également un énorme travail. Peut-être devrions-nous encore plus les aider? Suppression ou allègement d'impôts tels que la TVA pour ces institutions qui développent l'activité sportive de nos jeunes? Des solutions existent. C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical, dans sa majorité, rejette cette motion.

Gavillet Jacques (*PS/SP, GL*). Ich wünsche mit diesem Gedanken zu beginnen: Bildung braucht Bewegung und Bewegungsförderung im Schulalltag.

Chacun ici s'accorde à reconnaître les vertus préventives, thérapeutiques et sociales du sport. Mais en réalité, les mesures d'économie prévalent sur le bien-être physique et psychique des jeunes.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle le retour de sa troisième heure d'éducation physique en troisième année du CO ainsi qu'au collège, qui nous avait été indûment spoliée sous le règne d'Augustin Macheret. Et ceci, naturellement, me réjouit. Maintenant, le Conseil d'Etat se dit prêt à modifier le règlement pour le rendre conforme à la législation fédérale, avec un bémol cependant, c'est-à-dire pour autant que les écoles disposent des infrastructures nécessaires. Là derrière, on devinerait presque l'évidente réticence et la volonté de vouloir dribbler pour éviter de redonner cette heure. Cet état d'esprit m'attriste quelque peu. Au CO de Romont, par exemple, où je travaille, nous avons enseigné la gymnastique à quelque 800 élèves pendant presque trente ans, à raison de trois heures par semaine, avec une seule halle, une piscine et une minuscule salle de rythmique. Autant vous dire que les leçons données à l'extérieur étaient monnaie courante. Ceci pour dire qu'il n'est pas absolument nécessaire d'avoir des infrastructures pour mettre en oeuvre cette troisième heure.

Maintenant, en ce qui concerne les quatre heures demandées par la motion, j'y verrais une application toute particulière dans le cadre de l'école primaire et ceci sur deux ou trois ans, pas forcément sur les six ans. Pourquoi l'école primaire? Par mesures préventive et thérapeutique simplement! Si on veut faire de la prévention, ce n'est pas quand le mal est installé. Et certains troubles au niveau de la psychomotricité pourraient trouver des réponses supplémentaires au soutien déjà existant des psychomotriciens. Pourquoi encore à l'école primaire? C'est la phase de la vie, entre 6 et 12 ans grosso modo, où l'enfant formate, structure son réseau mental. C'est donc une période privilégiée qui doit être riche en sollicitations et stimulations. Pourquoi enfin à l'école primaire? Si la notion de sport évoque d'abord une activité, c'est aussi – et c'est important – un état d'esprit, une prise de conscience d'un certain nombre de valeurs qui vont permettre à l'enfant de grandir, de se construire. Je pense à la volonté, au goût de l'effort, aux défis, à la persévérance et j'en passe. C'est pour ces raisons qu'une intensification de l'éducation physique dans cette phase primaire me paraît très importante. Je dirais encore que dans notre

société actuelle, l'enfant grandit dans un monde sédentaire. Il se lève le matin, il prend le bus, il est assis à l'école, il est devant son ordinateur, il se lève pour aller au Mac Do, il regarde la TV, il envoie vite un SMS et il s'endort.

C'est avec ces motifs et considérations que le groupe socialiste acceptera cette motion populaire et vous encourage à faire de même.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Depuis plusieurs années, le canton de Fribourg jongle à propos du nombre de leçons d'éducation physique hebdomadaires entre une législation fédérale qui demande une moyenne de trois heures et des impératifs de plan d'études et de plan d'économie qui, à un certain niveau et pour une certaine durée, réduisent le nombre de leçons à deux.

La motion populaire, comme la réponse du Conseil d'Etat, fournit sur cette question des propositions à la fois satisfaisantes et à la fois insatisfaisantes. Les motionnaires disent: «Nous voulons si possible quatre heures hebdomadaires, mais au moins trois». Le Conseil d'Etat dit: «Nous acceptons l'idée des trois heures hebdomadaires dès 2008–2009 si le nombre et la qualité des infrastructures le permettent».

Aux motionnaires, nous disons oui aux trois heures, non aux quatre heures qui, inévitablement, pénaliseraient d'autres branches nécessaires à l'épanouissement et à l'équilibre des jeunes fribourgeois.

Au Conseil d'Etat, nous disons oui aux trois heures dès 2008–2009, mais sans conditions. Si les infrastructures ne devaient pas être partout suffisantes dans le canton pour assurer trois heures d'éducation physique dans des salles de sport ou sur des terrains de jeu, nous faisons confiance aux professeurs de sport pour trouver à proximité de leurs établissements scolaires d'autres moyens: marche, course, jeux divers; d'autres moyens donc de dispenser leur enseignement dès 2008. A charge de l'Etat et des communes de se mettre ensuite au plus vite en accord avec les besoins en infrastructures sportives!

En regard de ce qui est proposé par les uns et les autres, notre groupe vous invite à accepter la motion populaire des Jeunes socialistes et demande au Conseil d'Etat de formuler un projet de loi qui garantisse, en conformité avec la législation fédérale, que trois heures hebdomadaires d'éducation physique soient dispensées à tous les niveaux dès la rentrée 2008-2009.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance de la motion des Jeunes socialistes fribourgeois «Plus de sport à l'école». Le sport est fondamental pour la santé pour tout individu mais surtout pour les jeunes.

Cependant, une heure de sport supplémentaire à l'école ne sert à rien si les parents conduisent leur progéniture en voiture jusqu'au seuil de l'école ou sur le quai de la gare. Ce n'est pas à l'école d'augmenter le nombre d'heures de sport, heures qui sont déjà suffisantes, mais aux parents de se responsabiliser afin que leurs chères têtes blondes ne passent pas tout leur temps libre devant la télévision, l'ordinateur ou la playstation, occupations qui promeuvent l'immobilisme et la sédentarité, tout en grignotant des chips, des bon-

bons et des sodas en dehors des heures de repas, ce qui contribue à un embonpoint prononcé. Les parents sont vivement encouragés à inscrire leurs enfants aux sociétés locales qui pratiquent la gymnastique, le foot, le unihockey, etc.

Le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, vous propose de rejeter cette motion.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Ich gehe mit dem Staatsrat einig, dass der Sport für Gesundheit und Wohlbefinden des Einzelnen wichtig ist und eine wesentliche gesellschaftspolitische Bedeutung hat. Wohl niemand hier im Saal wird diese Tatsache in Frage stellen. Du cinquième rapport sur la nutrition suisse de l'Office fédéral de la santé publique de 2005, il ressort que le temps consacré à l'activité physique est un déterminant clé. En 20 ans, la proportion d'enfants en surpoids et obèses est passée de 4 à 13% chez les garçons et de 8 à 12% chez les filles. En Suisse, la problématique du surpoids de l'enfant a malheureusement suscité ces dernières années un intérêt plus médiatique que politique.

Es geht infolgedessen in erster Linie um die Frage, ob unsere Politik den heutigen Erfordernissen einer umfassenden Gesundheitsförderung genügt und ob diese den Erwartungen der Bevölkerung Rechnung trägt. Vor bereits über dreissig Jahren hat der Gesetzgeber die Wichtigkeit des Sportes für unsere Gesellschaft erkannt und drei Wochenlektionen Sportunterricht für verbindlich erklärt. In seiner Antwort beabsichtigt der Staatsrat, die aus Spargründen gestrichene dritte Sportlektion wieder einzuführen. Allerdings darf diese dritte Lektion nicht wegen fehlender Infrastruktur infrage gestellt werden. Sportunterricht findet nicht nur in einer Turnhalle statt: Wälder, Parkanlagen, Fussballfelder, Sportplätze und Schwimmbäder eignen sich ebenso gut dazu. Und unsere Lehrpersonen sind schliesslich dazu ausgebildet, Sport im Freien unterrichten zu können. Ich bin sicher, dass es keinem Kind und Jugendlichen schaden kann, ab und zu draussen Schulsport zu treiben. Darum ist die dritte Sportlektion ohne Wenn und Aber kurzfristig umsetzbar.

Damit möchte ich jedoch auf keinen Fall die Meinung aufkommen lassen, wir hätten genug Infrastrukturen für sportliche Aktivitäten für unsere Bevölkerung. Auch wenn in den letzten Jahren in gewissen Bereichen grosse Anstrengungen unternommen wurden, ist das Gegenteil der Fall. Il n'est pas rare que les halles de sport soient suroccupées aussi bien pour les activités scolaires qu'extra scolaires. D'une part, il arrive que des clubs doivent refuser des jeunes et, d'autre part, la création de nouvelles offres sportives n'est pas réalisable due au manque d'infrastructure. En tant que chef technique de l'Association fribourgeoise de volleyball, je sais de quoi je parle et ce n'est pas rare que des clubs ou d'autres associations se plaignent du manque de possibilité d'entraînement.

Neu ist zudem eine Generation von älteren Personen herangewachsen, welche auch im fortgeschrittenen Alter auf vielfältige Art Sport treibt und auf Sportanlagen angewiesen ist. Das grösste Übel haben wir sicher im Bereich von Schwimmbädern, insbesondere von Hallenbädern. Ziel muss es sein, dass jede Schülerin und jeder Schüler im Verlaufe seiner Schulzeit richtig

schwimmen lernt. Dies neben den gesundheitlichen auch aus sicherheitsmässigen Überlegungen. Hierzu nur ein Beispiel: Sensebezirk, 40 000 Einwohner: kein Freiluftbad, ein gemeindeeigenes Hallenbad, mit einem 20-Meter-Becken, notabene, sowie ein kleines, ich möchte sagen, Therapiebecken. Das ist ungenügend. Allerdings herrscht diesbezüglich nicht nur im Sensebezirk dringender Handlungsbedarf. Die Liste von fehlenden Sportanlagen kann beliebig erweitert werden: Leichtathletikanlagen, Eishallen, Beachvolleyballfelder, Federball. Ich möchte hier nicht als Phantast abgetan werden, bin ich mir doch durchaus bewusst, dass es sich hierbei um Forderungen handelt, welche in erster Linie die Gemeinden betreffen, teilweise sehr kostspielig sind und nicht von einem Tag zum anderen realisiert werden können. Doch wegen der eingangs erwähnten und unbestrittenen gesellschaftlichen und gesundheitlichen Bedeutung des Sportes begrüsse ich es vorzubeugen, statt später die vermutlich wesentlich höheren Folgekosten wegen einer verfehlten Politik mittragen zu müssen. Also zeigen wir politischen Mut und führen die vierte Sportlektion insbesondere auf Primar- und OS-Schulstufe ein und erweitern in den nächsten Jahren das dafür notwendige Angebot an Sportanlagen in unserem Kanton.

Aufgrund all dieser Überlegungen unterstütze ich die vorliegende Volksmotion, denn diese zielt in die richtige Stossrichtung und verdient unsere Unterstützung.

Tschopp Martin (PS/SP, SE). Sport ist Mord. Das ist ein Zitat vom zigarrenrauchenden Winston Churchill und ich als passionierter Marathonläufer und Sportler habe mit dieser Aussage überhaupt nichts am Hut; nein, ich bin überzeugt, dass der Sport heute gesellschaftspolitisch einen enorm wichtigen Stellenwert besitzt und stärker gefördert werden muss. Die vorliegende Volksmotion der Jungsozialisten verdient unsere Zustimmung. Dass diese jungen Menschen das gesetzlich vorgeschriebene Minimum von drei Lektionen pro Woche verlangen, bzw. dass sie eine zusätzliche Stunde Sport in der Schule fordern, ist gesellschafts- und bildungspolitisch nachvollziehbar und mehr als wünschenswert.

Was spricht, ausser vielleicht fehlenden Infrastrukturen, gegen diese Motion? Nichts, überhaupt nichts. Wir halten uns dauernd darüber auf, dass Kinder und insbesondere auch Jugendliche immer nur vor dem Fernseher sitzen, am Computer z.T. brutale Videogames spielen und konsumieren und so vielleicht zu potentiellen Gewalttätigen werden und dadurch vielleicht auch zusätzlich weniger Bewegung haben. Wir müssen vom Bundesamt für Gesundheit je länger je mehr hören, dass unsere Kinder und Jugendlichen zunehmend übergewichtig sind. Wir haben es in der Hand, diesem Vorurteil Gegensteuer zu geben, indem wir dieser Motion zustimmen. Jugendliche brauchen einen Ausgleich zu der grossen Belastung, der sie in der Schule oder auch in der Lehre und der Berufsschule ausgesetzt sind. Mit dieser Motion melden die Jugendlichen selber den Bedarf an mehr körperlicher Betätigung an. Jugendliche, denen vorurteilsmässig nachgesagt wird, sie suchten nur das Vergnügen, gehörten zu der Generation, die immer mehr rauchen und trinken würde. Zudem wird dieser Generation unter-

stellt, sie sei zunehmend gewalttätig. Kinder und Jugendliche können nicht genug körperliche Bewegung haben. Dies hat auch den positiven Nebeneffekt, dass sie dank mehr Bewegung neben besserem Wohlbefinden auch das nachgesagte Gewaltpotential abbauen können. Und zudem dient Sport immer mehr einer besseren Integration.

Ein Satz in der Antwort des Staatsrats ist mir besonders aufgefallen, weshalb ich ihn hier zitiere: «Die Berufsschulen sind offenbar von den Verfassern der Motion nicht mitgemeint.» Ich bin überzeugt, dass die Berufsschulen ebenso mitgemeint sind, wie sie beispielsweise im Artikel 2 des Bundesgesetzes über die Förderung von Turnen und Sport im Absatz 3 aufgezählt sind. Gerade Jugendliche, die eine Lehre machen, benötigen in ihrem spezifischen Alter der Orientierung und Neuausrichtung mehr denn je aktive körperliche Betätigung. Nach der Sekundarschule gehen sehr viele dieser Jugendlichen keiner sportlichen Betätigung mehr nach. Dies bestätigen mir Gespräche, die ich mit vielen Jugendlichen, die eine Lehre machen, hatte. Tatsache ist, dass viele Jugendliche in diesem Alter in keinem Sportverein mitmachen und gerade diese hätten es dringend nötig, sich in einem professionellen Rahmen sportlich zu betätigen.

Es ist mir bewusst, Kollege Marbach hat es angetönt, dass der Staatsrat und viele von Ihnen einwenden werden, dass diese Jugendlichen durchaus die Möglichkeit haben, ausserhalb der Lehre und Schule Sport zu treiben, sich einem Verein anzuschliessen, oder sich individuell körperlich fit zu halten. Das stimmt, und ich bedaure auch sehr, dass das in vielen Fällen nicht so ist. Diesen jungen Menschen fehlt vielleicht nach einem strengen Arbeits- oder Schulalltag sehr oft dazu der nötige Kick. Nichtsdestotrotz haben wir einen Bundesauftrag, den wir nicht ernst nehmen und stillschweigend parkieren.

Es ist mir auch klar, dass die Einführung des gesetzlich vorgeschriebenen Sportunterrichts an den Berufsschulen den Staatsrat vor ein Dilemma stellt, weil es nämlich zu wenig Infrastrukturen gibt. Wenn es darum geht, Infrastrukturen für nicht-schulische Sportvereine jeglicher Sportarten zu schaffen, findet sich immer der eine oder andere Franken. Das ist wichtig und aus meiner Sicht auch richtig. Das eine tun und das andere nicht lassen. Auch für die Lernenden in unserem Kanton dürfen und müssen wir Infrastrukturen schaffen, um diesen Jugendlichen einen qualitativ guten und nachhaltigen Sportunterricht anzubieten, um so deren Gesundheitsverhalten zu fördern. Wir haben hier eine grosse Verantwortung. Ich bitte Sie deshalb, meine Damen und Herren, dieser Volksmotion zuzustimmen.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Ich schliesse mich den Argumenten meiner Vorrednerin unserer Fraktion an und unterstütze die Motion ebenfalls. Erlauben Sie mir eine ganz kurze Ergänzung: Das primäre Ziel ist die Einhaltung der «Bundesgesetzgebung über die Förderung von Turnen und Sport» und somit die Wiedereinführung der obligatorischen dritten Lektion Sport auf allen Stufen, wie dies der Staatsrat auf das Schuljahr 2008/09 in Aussicht stellt. Dabei ist mir ein Satz in der Antwort des Staatsrates etwas sauer aufgestossen:

«Ob in der Studentafel kompensiert werden könnte (Kürzungen um eine Lektion in anderen Fächern), muss ebenfalls geprüft werden.» Nachdem wir in den letzten Jahren bereits viele schmerzhaft Sparstunden mitgemacht haben, besteht im Moment eine Studentafel, welche schlicht keine weiteren Sparübungen mehr erträgt ohne die Qualität des Unterrichts zu gefährden. Es ist ganz einfach: Schülerinnen und Schüler profitieren mehr, je länger sie sich mit einem Lehrstoff auseinandersetzen können. Das ist wissenschaftlich bewiesen. Schülerinnen und Schüler brauchen Zeit, Lehrpersonen müssen optimale Bedingungen für den Unterricht schaffen. Weitere Kürzungen, auch in musischen Fächern, sind inakzeptabel. Ich fordere somit den Staatsrat auf, die dritte Turnstunde ohne Wenn und Aber wieder in die Studentafel aufzunehmen und so dem Entscheid des Verwaltungsgerichts und der einschlägigen Gesetzgebung des Bundes zu entsprechen.

Schuwey Jean-Claude (PDC/CVP, GR). «Plus de sport à l'école»: il s'agit d'une motion populaire déposée par les Jeunes socialistes fribourgeois. Ils rappellent l'importance du sport, une réalité que certainement personne ne conteste. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat partage également les appréciations des motionnaires. Il rappelle la loi fédérale encourageant la gymnastique et le sport. Dans son programme gouvernemental et dans son plan financier, le Conseil d'Etat réduit, pour des raisons d'économie, le nombre de leçons de sport. Un certain nombre d'élèves, assistés d'un avocat, ont fait recours contre cette décision. Le Tribunal administratif a admis le recours et annulé la décision attaquée. Le Conseil d'Etat a décidé de modifier le règlement du 10 septembre 1974 pour le rendre conforme à la législation fédérale. L'acceptation de cette décision aura des conséquences importantes sur les grilles-horaires, l'utilisation des infrastructures, les charges financières et l'engagement de personnel supplémentaire. Le Conseil d'Etat va rétablir les trois unités de sport hebdomadaires mais est de l'avis qu'il n'est pas possible de suivre les motionnaires qui en demandent quatre. Le Conseil d'Etat est convaincu de l'importance du sport dans les écoles et dans notre société. Il rappelle tout de même qu'il y a également toutes les activités sportives que proposent les sociétés sportives dans nos communes et que les jeunes sont invités à suivre. Les collectivités publiques en sont reconnaissantes et remercient les acteurs de ces sociétés. Il reste tout de même aux parents des enfants et à chaque individu un peu de responsabilité personnelle pour saisir les possibilités offertes par les sociétés sportives.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion et, avec le groupe démocrate-chrétien, je vous prie de le suivre.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je remercie l'ensemble des intervenants qui se sont exprimés. Il me paraît important au début de mon intervention d'indiquer qu'il ne s'agit pas de savoir si nous sommes pour ou contre le sport à l'école. Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance de l'éducation physique et de la promotion du mouvement au sein de l'école. La question que vous

devrez voter tout à l'heure porte sur une quatrième heure de sport ou non à l'école.

Aujourd'hui, l'obligation fédérale est de trois unités de sport dans l'ensemble de la scolarité obligatoire et du secondaire II. Or, et pour les motifs qui sont exposés dans la réponse, vous connaissez la difficulté qui est la nôtre aujourd'hui. Dans la grille-horaire du cycle d'orientation, en dernière année, les élèves ont deux unités uniquement. Et dans le cadre du secondaire II, ils ont deux unités au lieu de trois la dernière année du parcours culture générale, et l'avant-dernière année du parcours gymnasial. Notre problème est la réintroduction de cette troisième unité. Je voudrais corriger l'un ou l'autre élément de ce qui a été affirmé aujourd'hui dans cette enceinte.

Le bémol qui a été mis *«pour autant que les communes disposent des infrastructures nécessaires»* ne porte pas sur la réintroduction de cette troisième heure, mais la réintroduction dès 2008. Nous avons écrit à l'ensemble des associations de CO et des responsables des collèges pour leur demander de faire en sorte que cela soit possible à partir de 2008 et, si cela ne l'est pas à partir de 2008, de nous indiquer quand la possibilité sera là en termes d'infrastructures. Bien sûr, on peut faire le sport à l'extérieur et nous l'encourageons aussi. Nous leur avons demandé à tous d'examiner ces possibilités-là. Mais l'infrastructure, ce n'est pas que la halle de sport, c'est évidemment toute l'infrastructure nécessaire aussi aux élèves en termes de vestiaires, en termes de changement et en termes de modifications à l'intérieur d'un même bâtiment pour le changement d'activité.

J'aimerais juste le signaler parce que ça n'est pas si simple que cela. Et je me permettrai, puisque le député Gavillet a cité l'exemple du CO de la Glâne, de dire que justement pour cette école-là j'ai eu une discussion avec son directeur, qui m'a indiqué qu'en l'état d'occupation des salles, alors même que l'infrastructure est toute récente pour la Glâne, c'est celle du Bicubic, cette troisième heure ne serait possible qu'avec la remise à disposition de l'ancienne salle, qui était la salle de la commune de Romont mais qui doit être refaite. C'est une salle qui date d'à peu près trente ans et les conditions de sécurité ne sont plus totalement remplies. Il y a des travaux à faire et l'Association du CO est en train de les envisager. C'est là-dessus que porte le seul bémol, c'est de dire 2008. Nous le commencerons partout où c'est possible! Nous le commencerons notamment dans les CO de la partie alémanique. Le problème est, semble-t-il, beaucoup moins grand mais c'est évidemment aussi lié au fait que les CO de la partie alémanique ont un nombre d'élèves beaucoup plus restreint et des infrastructures qui correspondent mieux au nombre réel d'élèves. Je vous laisse imaginer le problème, pour le CO de la Gruyère ou celui de La Tour-de-Trême, qui ont chacun au minimum 800 élèves: il s'agit de trouver une solution qui soit satisfaisante. J'aimerais vraiment que vous ne doutiez pas de cette mise en œuvre, mais nous avons besoin d'un peu de temps pour la faire dans de bonnes conditions.

Cela étant, et sans reprendre ce qui a aussi été indiqué sur l'importance, je me permettrais d'élargir le terme d'éducation physique pour parler de l'éducation en mouvement, en particulier au sein de l'école primaire.

Il me paraît important de mener maintenant un autre combat sur le plan politique, c'est celui de l'abaissement de l'âge «Jeunesse & Sport». Aujourd'hui, «Jeunesse & Sport» intervient pour les enfants à partir dix ans. Nous nous battons au plan national pour abaisser cet âge et le prévoir à partir de cinq ans déjà, voire même quatre ans. C'est là où l'effort est le plus important et c'est là où les effets sont les plus importants, en particulier en termes de motricité et en termes d'apprentissage des enfants au mouvement.

Cela étant, j'aimerais faire une remarque générale. J'ai beaucoup entendu dire: c'est évident, l'école doit introduire une quatrième heure de sport. Pour moi, on revient à toute une discussion, qui me paraît quand même fondamentale, sur le rôle et la mission en particulier de l'école et cela dans beaucoup de domaines. L'école peut beaucoup, mais l'école n'est pas responsable de tout et ne peut pas être la seule à assurer aussi la santé de la population. Nous avons relevé dans la réponse l'importance que jouent, dans le domaine du sport en particulier, les associations sportives, les clubs sportifs, mais aussi les parents. Vous avez beaucoup parlé d'enfants qui ne bougent plus. Je me demande où sont ces enfants, le week-end en particulier. Moi qui pratique le sport, en particulier le week-end, je ne croise pas beaucoup ces enfants sur les parcours Vita et sur les pistes mesurées. Et je pense que là aussi nous avons une sorte de conscientisation qui me paraît très importante dans l'ensemble de la société sur l'importance du mouvement pour la promotion de la santé des enfants.

Avant d'accepter la motion, je vous demande quand même de réfléchir. Si nous introduisons une quatrième heure, où devons-nous biffer une heure supplémentaire? dans la langue maternelle? dans la langue parentale? dans les mathématiques? dans les sciences? dans la culture? dans les branches comme la musique, qui me tiennent aussi à cœur, et qui sont importantes pour le développement des enfants? dans l'éducation à la citoyenneté où nous essayons de faire des efforts complémentaires? La grille-horaire est le résultat d'un équilibre. C'est le résultat d'un équilibre de choix politiques que nous faisons sur le rôle et la mission de l'école. Et c'est en ces termes-là que je vous remercie de réfléchir.

S'agissant de la question de la députée Claudia Cotting, nous encourageons l'ensemble des activités de groupe, qu'elles soient d'ailleurs – et je tiens à le dire – sportives ou culturelles. Ce qui est important, c'est de vivre ensemble. Mais je peux comprendre que l'organisation de camps de ski devient en particulier difficile parce que les coûts sont élevés. Le ski est aujourd'hui un sport relativement coûteux, il faut le dire, en termes aussi d'équipement et d'abonnement. Et ce que nous souhaitons, c'est donner un véritable choix. Nous demandons aux écoles d'organiser une semaine hors les murs de l'école, qui soit une semaine où l'on vive 24 heures sur 24 ensemble. Nous prônons évidemment des activités sportives. Cela peut être d'ailleurs le ski ou d'autres activités. Ça peut être même des camps de natation ou d'autres choses mais pourquoi pas aussi des semaines culturelles dans la mesure où ce qui importe, c'est l'intégration de l'ensemble des élèves dans une société où ils doivent vivre ensemble.

C'est avec ces remarques que je vous invite à rejeter la motion qui a été déposée.

– Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 64 voix contre 32. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 32.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillot (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauer (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

S'est abstenu:

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

Mandat MA4004.07 Antoinette Romanens – demande de procédure accélérée (élaboration d'un plan social pour le personnel de la Croix-Rouge concerné par la reprise du mandat de prise en charge des demandeurs d'asile par la société ORS)¹

Prise en considération de l'urgence

Le Président. Je vous informe que nous allons débattre sur l'urgence de ce mandat et l'urgence seulement. Si des interventions, de l'un ou l'autre député, devaient

sortir du débat sur l'urgence, je serais contraint de l'interrompre dans ses propos.

Steiert Jean-François (PS/SP, FV). Ich werde Ihnen kurz die Position der SP-Fraktion auf deutsch, Kollege Carl-Alex Rigoré auf französisch vorstellen. Es geht heute ausschliesslich um die Dringlichkeit. Der Staat hat oft gute Gründe, Aufgaben an Dritte weiterzuleiten. Das ist auch beim Roten Kreuz so. Er hat dabei eine bestimmte Verantwortung: Wir haben immer vertreten, dass das auch heisst, punkto Lohn, punkto Sozialvoraussetzungen ähnliche Bedingungen zu haben, wie das auch beim Staat der Fall ist. Es gibt für uns auch eine bestimmte moralische Verantwortung, wenn sie auch nicht juristischer Art ist, in einem Fall, in dem Menschen am Schluss unter den Konsequenzen einer Entscheidung, wie sie gefallen ist, zu leiden haben. Es geht heute nicht um eine Grundsatzdebatte, es geht heute nicht um die Frage, wie die Qualität der Leistungen der entsprechenden Anbieter war. Es geht heute um die Menschen, die in kurzer Zeit eventuell unter bestimmten Voraussetzungen keine Arbeit haben werden und deshalb ist auch die Dringlichkeit gegeben. Wir sind der Meinung, dass der Staat eine bestimmte Mitverantwortung hat, die er heute trägt. Wir sind deshalb der Meinung, wir müssten dringlich dem Staatsrat die Aufgabe übergeben, der Staatsrat muss uns Vorschläge machen und wir werden so in gegebener Zeit, in der notwendigen kurzen Zeit, die uns noch zur Verfügung steht, die Grundsatzdebatte führen können. Deshalb empfiehlt Ihnen die SP-Fraktion die Dringlichkeitserklärung.

Geinoz Jean-Denis (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a pris note, au début juillet, de la décision du Conseil d'Etat d'attribuer le concept cantonal de prise en charge des demandeurs d'asile à la maison ORS. Nous avons été sensibles au sort des collaborateurs de la Croix-Rouge touchés par cette décision. Nous avons ouvert nos portes et reçu une délégation de cette même Croix-Rouge, le mardi 11 septembre, soit hier.

Le groupe libéral-radical a étudié attentivement l'urgence de cette motion. Indéniablement, le temps presse. C'est un sujet de haute actualité et le personnel de la Croix-Rouge ainsi qu'une partie de la population fribourgeoise attendent une prise de position du législatif. Les initiateurs de ce mandat connaissent parfaitement le fonctionnement du Grand Conseil et surtout les règles libérales qui régissent notre Etat.

Le Conseil d'Etat étudiera en urgence cet instrument parlementaire et le parti libéral-radical, en son âme et conscience, jugera les conclusions.

C'est au terme de ce traitement d'urgence que le groupe libéral-radical, le Grand Conseil et la population fribourgeoise jugeront la pertinence des arguments soulevés par les initiateurs. Le groupe libéral-radical souhaite que le personnel concerné de la Croix-Rouge, marqué par l'événement, soit entouré par sa direction et s'intéresse aux postes proposés par la maison ORS. L'Etat peut aider, mais doit obéir à certaines règles de fonctionnement.

¹ Déposée et développée le 27 août 2007, BGC p. 1332.